

Communauté de Communes
Roumois Seine

en Normandie



Assainissement non collectif des eaux usées

Rapport annuel
sur le **P**rix
et la **Q**ualité
du **S**ervice public

Exercice 2025

Table des matières

1. CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE	3
1.1. PRESENTATION DU TERRITOIRE DESSERVI	3
1.2. MODE DE GESTION DU SERVICE	4
1.3. ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE (D301.0)	5
1.4. INDICE DE MISE EN OEUVRE DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (D302.0)	7
1.5 CONFORMITÉ DES DISPOSITIFS D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (P301.3)	7
2. TARIFICATION DE L'ASSAINISSEMENT ET RECETTES DU SERVICE	8
2.1. MODALITES DE TARIFICATION	8
2.2. BILAN DEPENSES / RECETTES 2025	8
2.3. NOMBRE DE CONTRÔLES RÉALISÉS EN 2025	9

1. Caractérisation technique du service

Envoyé en préfecture le 01/07/2026

Reçu en préfecture le 01/07/2026

Publié le



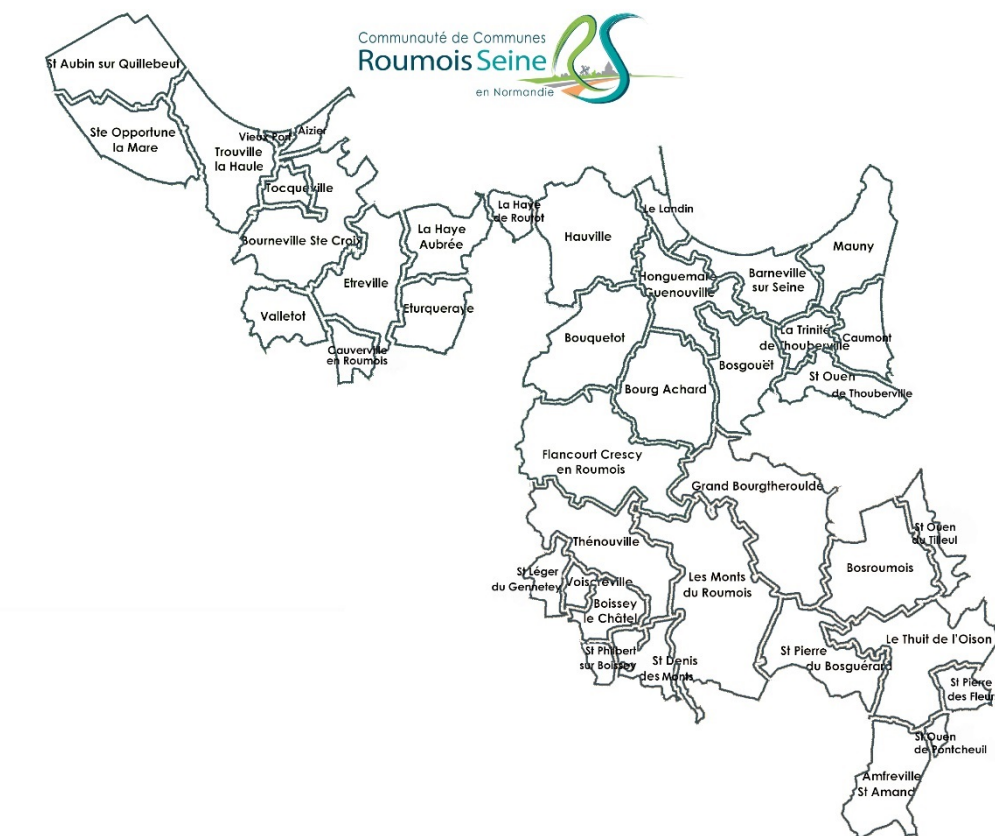
ID : 027-200066405-20260629-CC_152_2026-DE

1.1. Présentation du territoire desservi

En 2025, sur le territoire de la Communauté de communes Roumois seine, le Service Public d'Assainissement non collectif (SPANC) a été exercé à l'échelle intercommunale.

Ce territoire regroupe les 40 communes suivantes :

Aizier, Amfreville-Saint-Amand, Barneville-sur-Seine, Boisse-le-Châtel, Bosgouet, Bosroumois, Bouquetot, Bourg-Achard, Bourneville-Sainte-Croix, Caumont, Cauverville-en-Roumois, Étreville, Éturqueraye, Flancourt-Crescy-en-Roumois, Grand Bourgtheroulde, Hauville, Honguemare-Guenouville, La Haye-Aubrée, La Haye-de-Routot, La Trinité-de-Thouberville, Le Landin, Le Thuit de l'Oison, Les Monts du Roumois, Mauny, Saint-Aubin-sur-Quillebeuf, Saint-Denis-des-Monts, Saint-Léger-du-Gennetey, Saint-Ouen-de-Pontcheuil, Saint-Ouen-de-Thouberville, Saint-Ouen-du-Tilleul, Saint-Philbert-sur-Boisse, Saint-Pierre-des-Fleurs, Saint-Pierre-du-Bosguérard, Sainte-Opportune-la-Mare, Thénouville, Tocqueville, Trouville-la-Haule, Valletot, Vieux-Port, Voivreville.



Roumois Seine - Janvier 2019

Le territoire de la Communauté de communes Roumois Seine en 2025

Le service exerce les compétences suivantes :

Compétences obligatoires	Compétences facultatives
- Contrôle des installations existantes (le SPANC réalise des contrôles périodiques de bon fonctionnement des installations) y compris dans le cadre de ventes immobilières - Contrôles des installations neuves ou à réhabiliter (le SPANC réalise le contrôle de la conception puis de la bonne exécution des installations)	- Entretien des installations d'assainissement non collectif - Réhabilitation d'installations d'assainissement non collectif

Autres informations :

- Pas de Commission Consultative des Services Publics Locaux (obligatoire à partir de 50 000 habitants sur le territoire communautaire) ;
- Pour la majorité du territoire, il existe un zonage d'assainissement (zonage communautaire à mettre en place dans les prochaines années pour harmonisation) ;
- Un règlement de service à l'échelle du territoire de la Communauté de communes Roumois Seine datant de mai 2021.

1.2. Mode de gestion du service

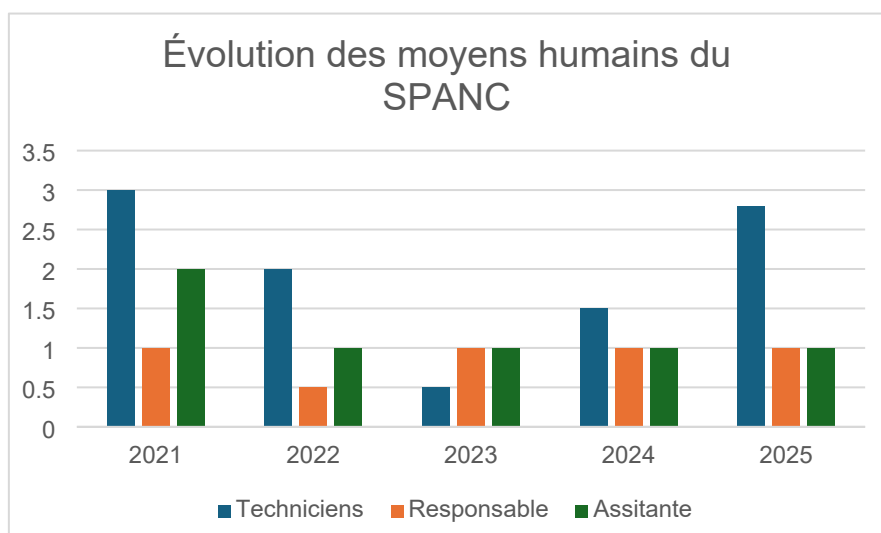
En 2025, l'ensemble des contrôles (avis de conception, contrôles de bonne exécution, contrôles périodiques de bon fonctionnement et contrôles dans le cadre de ventes immobilières) a été réalisé en régie par le SPANC.

Moyens humains :

Fin 2025, pour ces prestations en régie et la gestion de ce service, les moyens humains du service étaient les suivants :

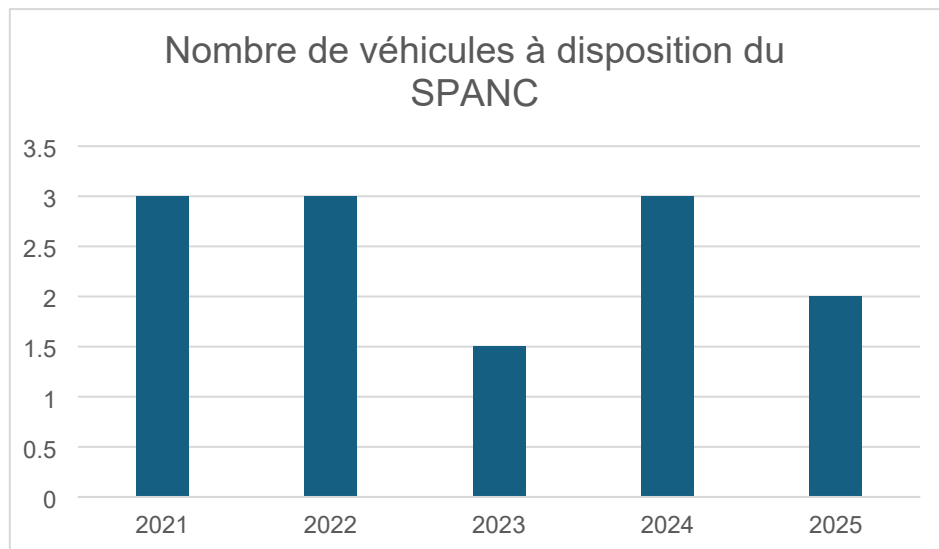
- 2 techniciens à temps complet + 1 technicien à 80 %
- 1 responsable de service assainissement collectif et non collectif (un départ en juillet 2025, une arrivée en septembre 2025)
- 1 assistante travaillant également pour la compétence assainissement collectif

Deux techniciens supplémentaires sont en attente de recrutement pour l'année 2026.



Véhicules à disposition du service :

- Le SPANC est équipé de véhicules légers utilitaires type Kangoo et Partner



Autres moyens matériels :

- Logiciel métier
- Caméra réseau
- Infiltromètre
- Niveau électronique
- Appareils de mesures de voile de boues

1.3. Estimation de la population desservie (D301.0)

Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – dont l’habitation n’est pas desservie par un réseau d’assainissement collectif.

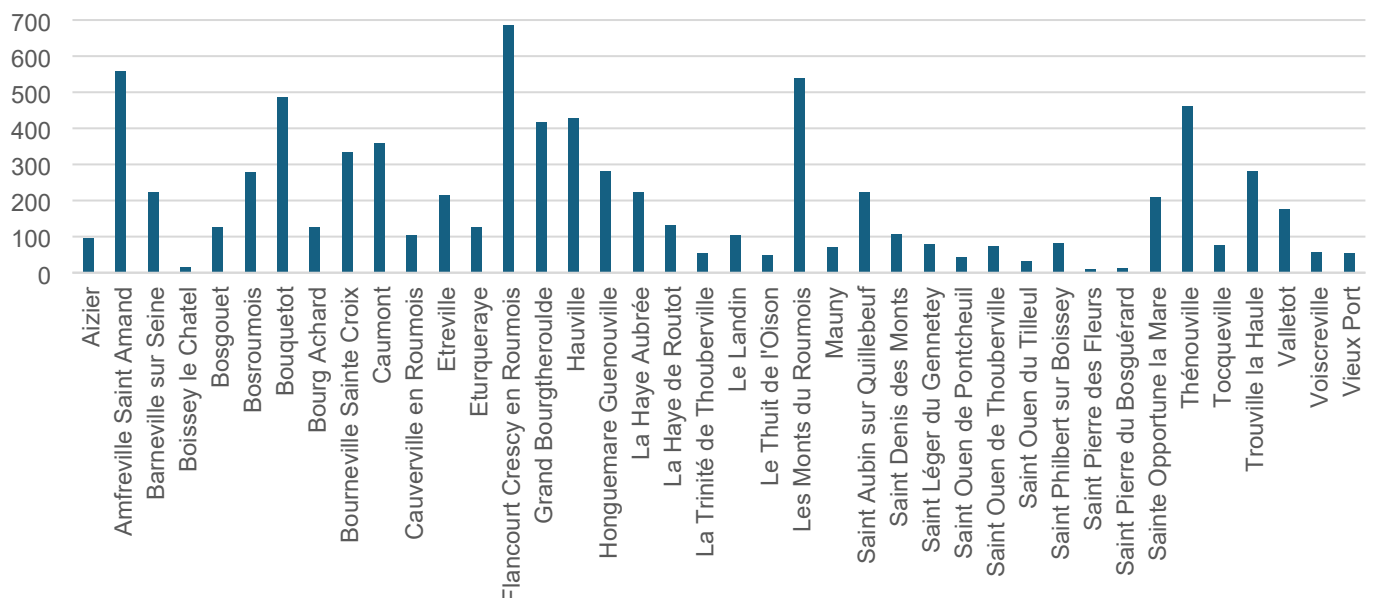
Le service public d’assainissement non collectif concerne près de 20 000 habitants (environ 8 000 installations, soit 2,5 habitants pour une installation en moyenne), pour un nombre total d’habitants résidents sur le territoire du service de 41 773 habitants (chiffre INSEE 2022).

Le taux de couverture de l’assainissement non collectif (population desservie rapporté à la population totale du territoire couvert par le service) est d’environ 48 %.

Répartition par commune du nombre d'installations d'assainissement non collectif

Commune		Commune	
Aizier	96	Le Thuit de l'Oison	48
Amfreville Saint Amand	557	Les Monts du Roumois	539
Barneville sur Seine	224	Mauny	72
Boissey le Chatel	15	Saint Aubin sur Quillebeuf	223
Bosgouet	125	Saint Denis des Monts	106
Bosroumois	278	Saint Léger du Gennetey	79
Bouquetot	486	Saint Ouen de Pontcheuil	42
Bourg Achard	125	Saint Ouen de Thouberville	74
Bourneville Sainte Croix	334	Saint Ouen du Tilleul	31
Caumont	360	Saint Philbert sur Boissey	82
Cauverville en Roumois	105	Saint Pierre des Fleurs	9
Etreville	216	Saint Pierre du Bosguérard	12
Eturqueraye	126	Sainte Opportune la Mare	208
Flancourt Crescy en Roumois	687	Thénouville	462
Grand Bourgtheroulde	418	Tocqueville	75
Hauville	428	Trouville la Haule	282
Honguemare Guénouville	282	Valletot	176
La Haye Aubrée	224	Voiscreville	58
La Haye de Routot	132	Vieux Port	54
La Trinité de Thouberville	54		
Le Landin	104	Total	8 008

Nombre d'installations d'assainissement non collectif par communes



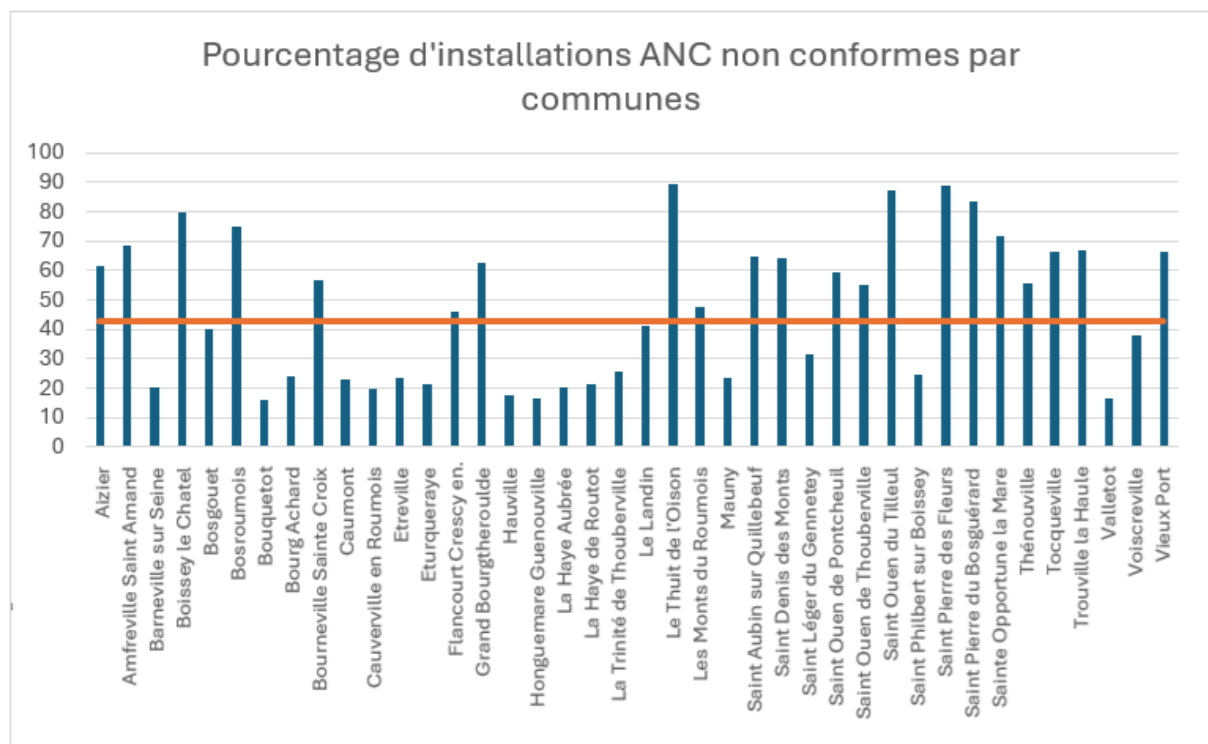
1.4. Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif (D302.0)

Exercice 2021			
Exercice 2022			
A – Éléments obligatoires pour l'évaluation de la mise en œuvre du service			
20	Délimitation des zones d'assainissement non collectif par une délibération (pour la majorité des communes)	Oui	Oui
20	Application d'un règlement du service approuvé par une délibération	Oui	Oui
30	Vérification de la conception et de l'exécution de toute installation réalisée ou réhabilitée	Oui	Oui
30	Diagnostic de bon fonctionnement de toutes les autres installations	Oui	Oui
B – Éléments facultatifs pour l'évaluation de la mise en œuvre du service			
10	Le service assure à la demande du propriétaire l'entretien des installations	Non	Non
20	Le service assure sur demande du propriétaire la réalisation et la réhabilitation des installations	Non	Non
10	Le service assure le traitement des matières de vidange	Non	Non

1.5. Conformité des dispositifs d'assainissement non collectif (P301.3)

A ce jour, le taux de conformité des dispositifs d'assainissement sur le territoire de la Communauté de communes Roumois-Seine peut être estimé à 43 % (environ 3 488 non-conformités pour un total d'environ 8 008 installations). Ce pourcentage est évolutif en fonction des nouveaux contrôles effectués chaque année par le SPANC.

Le graphique ci-dessous montre le pourcentage d'installations non conformes par communes, en comparaison avec la moyenne de 43 % du territoire :



Une représentation approximative des non-conformités a pu être établie à partir des installations contrôlées en 2025 (260 non-conformités) :

- Absence de système de traitement aux normes : 45 %
- Installation sous-dimensionnée : 7 %
- Système de traitement non accessible : 19 %

- Rejet d'eaux usées brutes/prétraitées en puisard, mare, fossé, eaux pluviales : 14 %
- Dysfonctionnements majeurs : 11 %
- Absence de prétraitement pour une partie des eaux usées : 10 %
- Risque sanitaire (contact direct possible avec les eaux usées) : 7 %
- Risque de sécurité (chute) : 3 %

- Absence d'installation : 5 %

Les défauts peuvent se cumuler. Le classement de l'installation se fait en fonction du défaut le plus pénalisant.

Ces chiffres étant calculés sur un petit échantillon du parc d'assainissement, il est probable que les chiffres réels soient plus élevés.

Un nombre important d'installations non conformes (près de 20 %) pourraient devenir conformes après une simple mise en accessibilité des ouvrages.

L'obligation de travaux sous un an après les ventes est censée amener à faire évoluer le nombre d'installation conformes. Cependant, le nombre d'installations réhabilitées en 2025 est bien inférieur au nombre d'installations non conformes contrôlées dans le cadre d'une vente en 2024 (31 réhabilitations pour 139 installations non conformes).

2. Tarification de l'assainissement et recettes du service

2.1. Modalités de tarification

La redevance d'assainissement non collectif est destinée à couvrir les compétences obligatoires du service (avis de conception, contrôles de la bonne exécution, et du bon fonctionnement des installations, y compris en cas de ventes immobilières).

Par délibération en date du 28 septembre 2017, cette redevance a été uniformisée et annualisée à l'échelle du territoire communautaire. Le montant de cette redevance annuelle s'élève à 28 €/an.

Cette redevance est facturée aux propriétaires des installations concernées. La facturation pour l'assainissement non collectif est distincte de la facture d'eau, au contraire de l'assainissement collectif où la facturation figure directement sur la facture d'eau.

Le montant d'un contrôle réalisé dans le cadre d'une vente immobilière s'élève à 80 € en 2025, il est facturé à l'acte. A partir de 2026, les contrôles réalisés dans le cadre de ventes immobilières ne sont plus facturés. Par ailleurs la fréquence des contrôles périodiques de bon fonctionnement passe de 8 à 10 ans à partir de l'année 2026.

2.2. Bilan Dépenses / Recettes 2025

Les dépenses globales de fonctionnement du service ont été les suivantes :

- Charge de personnel :	209 875,16 €
- Charges à caractère général :	9 706,20 €
- Autres charges :	26 359,04 €
- TOTAL des recettes :	245 940,40 €

Les recettes globales de fonctionnement du service ont été les suivantes :

- Redevance annuelle :	226 348,00 €
- Facturation contrôles de vente (209 contrôles) :	16 720,00 €
- Autres recettes :	3 614,66 €
- TOTAL des recettes :	246 682,66 €

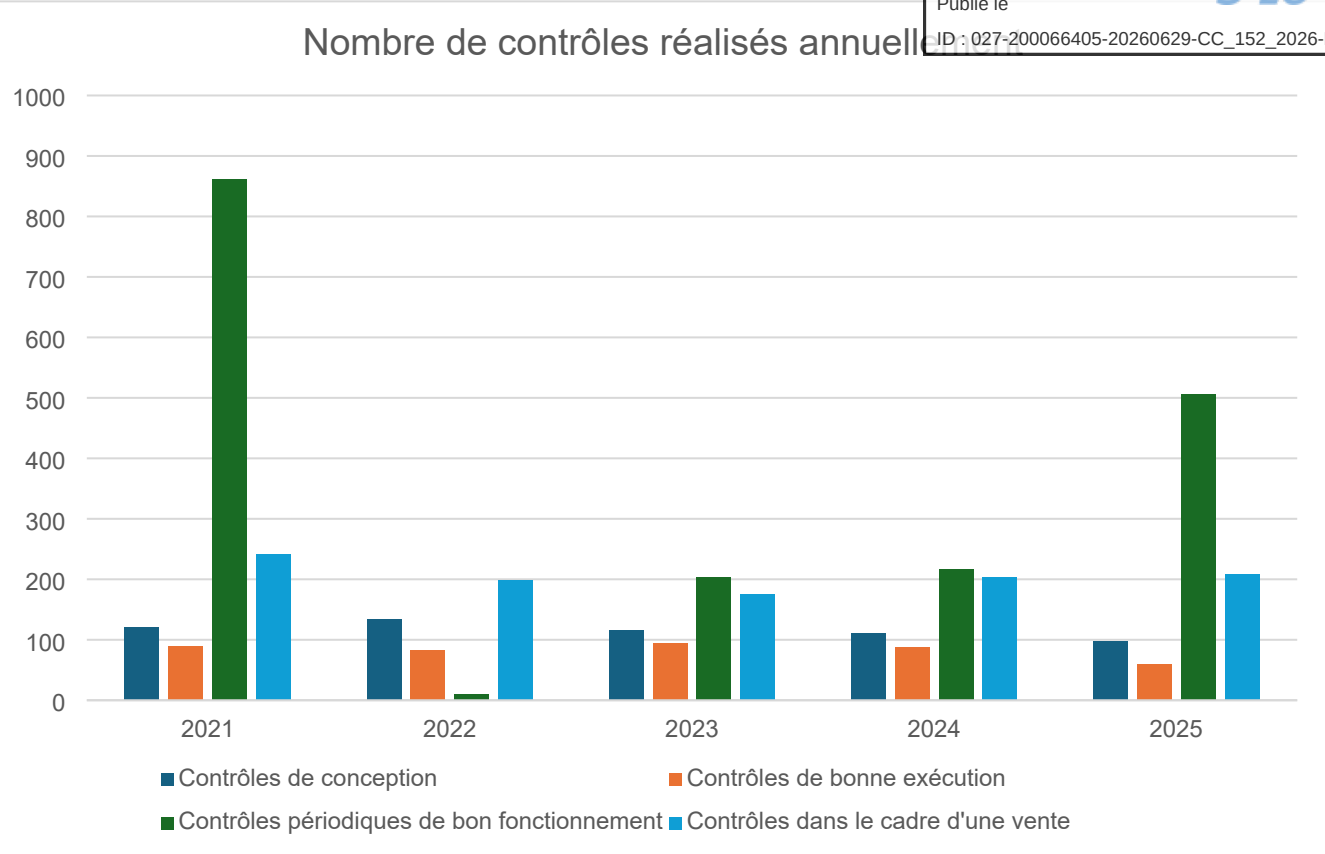
		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section d'exploitation	A 245 940,40	G 246 682,66	G-A 742,26
	Section d'investissement	B 7 224,01	H 21 399,98	H-B 14 175,97
		+		
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section d'exploitation (002)	C 0,00 (si déficit)	I 572 138,24 (si excédent)	
	Report en section d'investissement (001)	D 0,00 (si déficit)	J 245 460,70 (si excédent)	
		=		
		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
TOTAL (réalisations + reports)		P= A+B+C+D 253 164,41	Q= G+H+I+J 1 085 681,58	=Q-P 832 517,17

2.3. Nombre de contrôles réalisés en 2025

En 2025, le SPANC a réalisé :

- 98 avis de conception
- 60 contrôles de bonne exécution
- 506 contrôles périodique de bon fonctionnement
- 209 contrôles dans le cadre d'une vente immobilière

Le graphique ci-dessous rappelle l'historique du nombre de contrôles réalisés :



Demandes d’urbanisme :

En 2025, le service a été consulté dans le cadre de 318 demandes d’autorisation d’urbanisme (voir tableaux ci-dessous).

Type de demande	2023	2024	2025
Certificat d'urbanisme (CU)	115	113	104
Déclaration Préalable (DP)	54	33	60
Permis de Construire (PC)	150	137	149
Permis d’Aménager (PA)	9	6	5
Permis de démolir (PD)	0	0	0
Total	328	289	318

Répartition par commune du nombre de dossier de demande d’urbanisme pour lesquels le service assainissement a été consulté

--	--

Commune		Commune	
Aizier	2	Le Thuit de l'Oison	22
Amfreville Saint Amand	15	Les Monts du Roumois	0
Barneville sur Seine	4	Mauny	1
Boissey le Chatel	0	Saint Aubin sur Quillebeuf	4
Bosgouet	2	Saint Denis des Monts	6
Bosroumois	12	Saint Léger du Gennetey	0
Bouquetot	15	Saint Ouen de Poncheuil	3
Bourg Achard	0	Saint Ouen de Thouberville	3
Bourneville Sainte Croix	6	Saint Ouen du Tilleul	8
Caumont	5	Saint Philbert sur Boissey	1
Cauverville en Roumois	19	Saint Pierre des Fleurs	3
Etreville	8	Saint Pierre du Bosguérard	7
Eturqueraye	6	Sainte Opportune la Mare	25
Flancourt Crescy en Roumois	54	Thénouville	6
Grand Bourgtheroulde	10	Tocqueville	8
Hauville	14	Trouville la Haule	7
Honguemare Guénouville	11	Valletot	3
La Haye Aubrée	12	Voiscreville	0
La Haye de Routot	8	Vieux Port	
La Trinité de Thouberville	2		
Le Landin	0	Total	318